Covid19 : informer

31 mars 2020

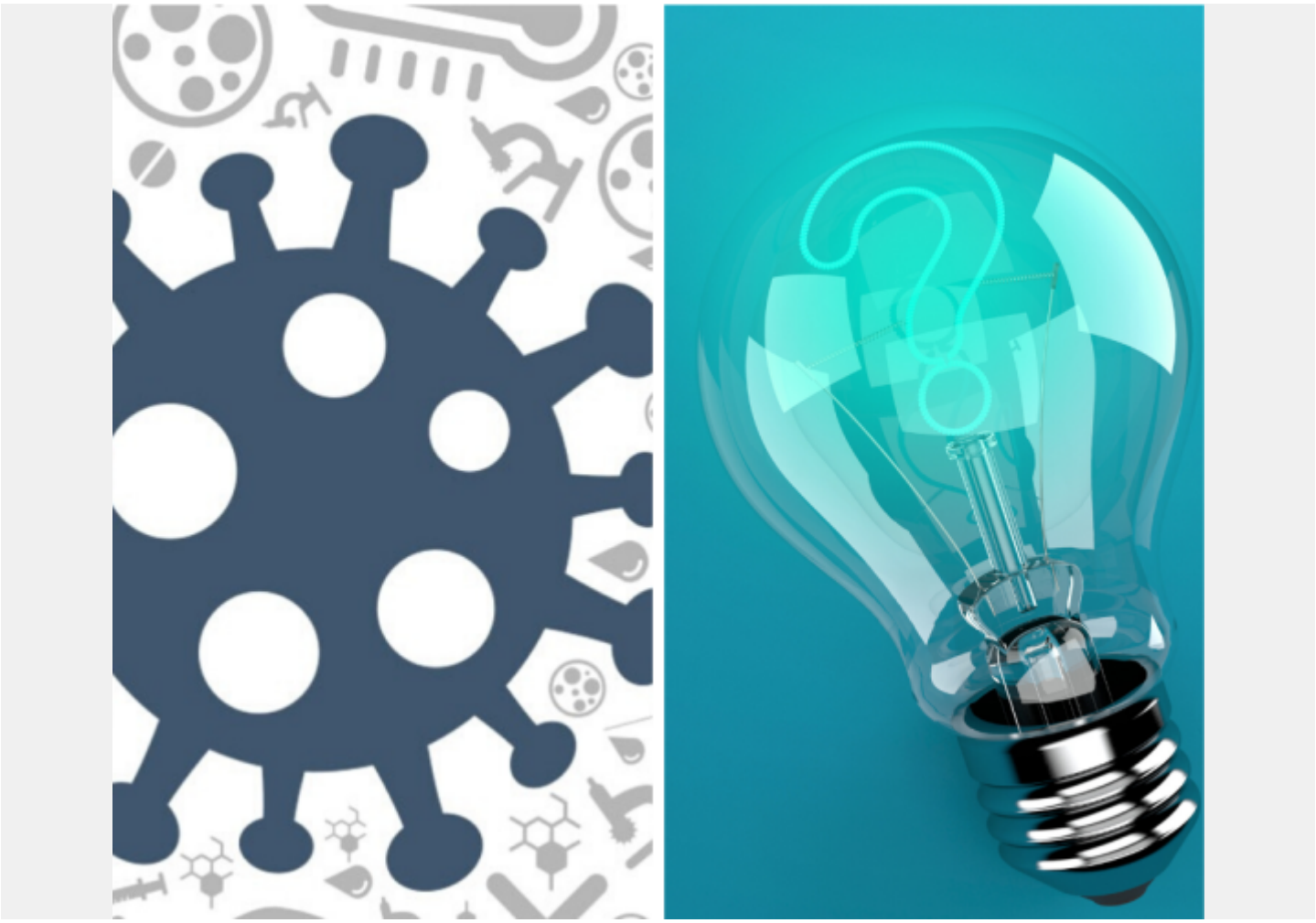

Gestes barrières, règles de confinement, attestations dérogatoires de sortie, des ressources pour mieux informer et endiguer la pandémie.

Qu’est-ce que le Covid19 ?

Les coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d’un simple rhume (certains virus saisonniers sont des Coronavirus) à des pathologies plus sévères comme le MERS-COV ou le SRAS.

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau Coronavirus, nommé SARS-CoV-2. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée COVID-19 par l’Organisation mondiale de la Santé - OMS. Depuis le 11 mars 2020, l’OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie ; c’est-à-dire que l’épidémie est désormais mondiale.

Gestes barrières

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES

24

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

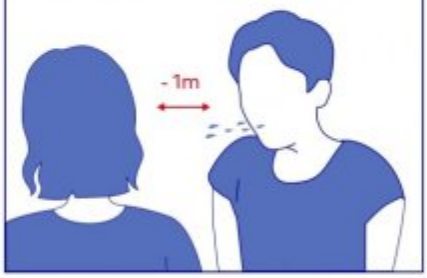

QUELS SONT LES SIGNES ?

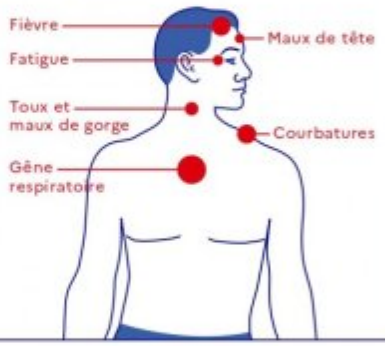

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1
Cas importés sur le territoire

→ **Objectif**
Freiner l'introduction du virus

STADE 2
Existence de cas groupés sur le territoire francais

→ **Objectif**
Limiter la propagation du virus

STADE 3
Le virus circule sur tout le territoire

→ **Objectif**
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

Pour retrouver les **affiches en langues étrangères**, c'est **ICI**

Règles de confinement

SANTÉ BD .org

Le confinement c'est rester chez soi

Il faut rester chez soi pour se protéger et protéger les autres du coronavirus.

Les crèches et les écoles sont fermées.
Les enfants restent à la maison.

Beaucoup de lieux de travail sont fermés.
Certaines personnes travaillent à la maison.

Les lieux publics sont fermés.
On peut se distraire chez soi.

On a le droit de sortir de chez soi mais pas longtemps et seulement pour :

faire les courses les plus importantes,

ou aller à ses rendez-vous de santé,

ou se promener, moins d'1 heure

ou aider les personnes qui en ont besoin.

Les personnes qui font un travail indispensable ont le droit de sortir pour travailler et faire garder les enfants.

A chaque fois qu'on sort de chez soi, on prend une attestation de déplacement.

C'est un papier qui dit pourquoi on sort.
La police peut demander l'attestation.

Retrouvez une attestation simplifiée et son mode d'emploi sur www.santebd.org

On ne s'approche pas des autres,

et on continue les gestes simples de protection contre le coronavirus.

© CoActis Santé - contact@coactis-sante.fr

Retrouvez tous les documents faciles à comprendre sur le coronavirus sur www.santebd.org

Où trouver SantéBD ?

Sur l'application SantéBD
Téléchargez sur l'App Store — Disponible sur Google play

ou sur le site internet
www.santebd.org

SantéBD a le soutien de :

fondation handicap — L'Assurance Maladie — cnsa — Santé publique France

Regles de confinement en pictos

Attestations dérogatoires de sortie

Vous pouvez maintenant générer votre attestation depuis votre smartphone ou tablette.
Pour remplir votre attestation numérique, première étape : ouvrez votre navigateur internet, rendez-vous sur le site du **ministère de l'Intérieur** et cliquer sur "générer" une attestation. Par souci de sécurité, nous vous conseillons de ne pas vous rendre sur d'éventuels autres sites qui vous proposeraient le même service.
Deuxième étape : une **page avec un formulaire** s'affiche dans votre navigateur. Remplissez-le avec vos nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale. Choisissez ensuite votre ou vos motifs de déplacement (il est possible de cocher plusieurs cases), la date de votre sortie et l'heure de votre sortie.
Dernière étape : une fois ces champs remplis, cliquez sur le bouton "Générer mon attestation". Un fichier PDF est alors automatiquement enregistré dans votre téléphone. Vous n'avez plus qu'à l'afficher (et à savoir le retrouver dans votre smartphone) en cas de contrôle.
Notons que lorsque vous voudrez générer une nouvelle attestation (ce qui sera obligatoire à chaque sortie), il faudra à nouveau tout remplir. Les différents champs sont vidés à chaque fois.
En **version papier** :

Attestation - français

Attestation - FALC

LUTTE COVID 19

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Application du décret du 23 mars 2020.
Ce décret définit les autorisations de déplacements pendant l'épidémie de coronavirus.

Je suis :

Nom : ..... / Prénom : .....

Je suis né(e) le : ..... / ..... / .....

Mon adresse : .....

Je me déplace parce que :

Vous devez cocher la case ☑ qui explique votre déplacement.

- ☐ je dois aller travailler
- ☐ je vais acheter à manger ou des médicaments
- ☐ je dois aller chez le médecin
- ☐ je dois aller aider des gens âgés handicapés ou garder des enfants
- ☐ je vais courir ou promener mon chien (moins d'une heure et seul) 1H
- ☐ je suis convoqué(e) par une administration ou la justice
- ☐ je fais une mission utile à tous sur demande de l'administration

INTERDICTION DE SORTIR POUR D'AUTRES RAISONS, SINON IL FAUT PAYER 135 EUROS

Fait à : .....

Date du jour : ..... / ..... / ..... Heure : .....

Signature : .....

Document transcrit en écriture en Facile A Lire et à Comprendre.

Vous devez montrer ce document aux forces de police en cas de contrôle.

Modèle réalisé par O tempora - Coop de communication au service du bien commun

Justificatif déplacement professionnel

Pour retrouver les **attestations traduites en langues étrangères**, c'est **ICI**

Une question ? Un numéro : 3975

Le 3975 s'adapte à la crise COVID 19 pour mieux informer et orienter les Parisien.ne.s, les professionnels de santé et les agents de la Ville, désormais tous les jours de la semaine.

Un accueil téléphonique réorganisé autour de 5 choix :

Le « 1 », pour toute personne isolée, ou souhaitant signaler la situation d'une autre personne isolée, ayant besoin d'aide ;

Le « 2 », pour les professionnels de santé désirant signaler une situation particulière ;

Le « 3 », pour les personnes souhaitant une information générale sur la situation actuelle ;

Le « 4 », réservé aux agents de la Ville, leur permettant de poser des questions relatives à l'impact de la pandémie sur les services, la réorganisation des modes de travail, les aspects RH, etc. ;

Le « 5 », pour toute autre question ou démarche sur les services de la Ville.

Les téléconseillers répondent, soit directement aux questions, soit réorientent les usagers vers le service de la Ville ou les partenaires associatifs compétents.

Pour vous tenir informé : **https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus**

- Emplacement :

Votre recherche

Accueil > Votre Goutte d'Or > Dossiers thématiques > Covid-19 >

- Adresse de cet article : https://gouttedor-et-vous.org/Covid19-informer-4198